

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS
PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

14^e rencontre – 1^{er} juin 2021
(par visioconférence)

Direction générale :

Mmes Francyne Fleury, directrice générale par intérim
Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
M^e Chloé Normand, secrétaire générale
M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

Invité :

M. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources
financières

Mot de la direction générale

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue
aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption
des rapports par la directrice générale du 18 mai 2021
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions –
tableau et annexes
- 4- A-31-4365 Service des ressources financières – le 3349, rue Adam –
reprise et réhabilitation majeure de l'immeuble, phase I :
dégarnissage – appel d'offres 25-2910P – attribution d'un contrat
- 5- A-31-4426 Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Neiges
– rénovation de l'enveloppe extérieure, phase 2 – appel d'offres
25-2943P – attribution de contrat

- 6- A-31-4444 Service des ressources financières – école Garneau – réfection de l’enveloppe extérieure – phase 1 – appel d’offres 25-2954P – attribution de contrat
- 7- A-31-4463 Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – mise à niveau chaufferie et remplacement du drainage pluvial-sanitaire – appel d’offres 25-2965P – attribution d’un contrat
- 8- A-31-4465 Service des ressources financières – école Marc-Favreau – remplacement de la finition des plafonds et des appareils d’éclairage intérieurs – appel d’offres 25-2966P – attribution de contrat
- 9- A-31-4471 Service des ressources financières – école Saint-Albert-le-Grand, annexe – remplacement du réseau pluvial et sanitaire – appel d’offres 25-2970P – attribution de contrat
- 10- A-31-4479-A Service des ressources financières – réparation de pompes et fournitures de pièces – appel d’offres 15-344P – attribution d’un contrat
- 11- A-31-4486 Service des ressources financières – école Atelier – réhabilitation et embellissement de la cour d’école phase 1 – attribution d’un contrat
- 12- A-31-4502 Service des ressources financières – partenariat *Fusion Jeunesse* et CSSDM – avis d’intention 24-692S – attribution d’un contrat de gré à gré
- 13- A-31-4508 Service des ressources financières – services professionnels de relocation – appel d’offres 24-628P – exercice de la première option de renouvellement
- 14- A-31-4519-A Service des ressources financières – services d’entretien ménager et désinfection de 50 sites de Camps de jour dans les écoles du CSSDM – été 2021 – appel d’offres 15-346P – attribution de contrat
- 15- A-31-4520 Service des ressources financières – service d’approvisionnement en gaz naturel – entente 29-066R – adhésion au regroupement d’achats du Centre d’acquisitions gouvernementales
- 16- A-31-4521 Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal – adhésion au Système d’achats coopératif pour l’année 2022-2023
- 17- A-31-4522 Service des ressources financières – logiciel de gestion de candidatures – appel d’offres 24-686P – demande d’autorisation
- 18- A-34-3312 Service du secrétariat général – entente de règlement avec le Centre de la petite enfance de la Côte inc., locataire au 5307, chemin de la Côte-des-Neiges (# 115M)

- 19- Documents d'information :
- a) A-33-1739 Service des ressources matérielles – école Bedford – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de l'agrandissement (projet 091 019 590)
 - b) A-33-1740 Service des ressources matérielles – écoles situées au 3641, avenue Prud'homme, 3744, avenue Prud'homme et 6755, 36^e Avenue – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réhabilitation majeure des écoles (projets : 041 000 280, 242 000 190 et 297 000 600)
- 20- Décisions prises hors rencontre
- a) A-34-3311 Service du secrétariat général – entente de règlement avec *Les Constructions Lavacon inc.* dans le cadre de l'appel d'offres n° 25-2528P pour des travaux de reconstruction de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne (projet : 243 017 530)
- 21- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 18 mai 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 18 mai 2021.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé.
La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service des ressources financières – le 3349, rue Adam – reprise et réhabilitation majeure de l'immeuble, phase I : dégarnissage – appel d'offres 25-2910P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4365 en date du 27 mai 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase I des travaux de dégarnissage au 3349, rue Adam;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Demospec décontamination inc.* au montant de 2 088 940 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511 Ajout d'espace pour la formation générale (PQI 2019-2029), par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 088 940 \$ plus taxes à *Demospec décontamination inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase I des travaux de dégarnissage au 3349, rue Adam;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

5. Service des ressources financières – école Notre-Dame-des Neiges – rénovation de l'enveloppe extérieure, phase 2 – appel d'offres 25-2943P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4426 en date du 21 mai 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'enveloppe extérieure, phase 2, à l'école Notre-Dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Parfait Électrique inc.* au montant de 2 579 999,98 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 579 999,98 \$ plus taxes à *Parfait Électrique inc.*, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure, phase 2 à l'école Notre-Dame-des-Neiges;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

6. Service des ressources financières – école Garneau – réfection de l'enveloppe extérieure – phase 1 – appel d'offres 25-2954P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4444 en date du 27 mai 2021
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection de l'enveloppe extérieure – phase 1 à l'école Garneau;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *M.C. Rainville inc.* au montant de 1 712 606,20 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 712 606,20 \$ plus taxes à *M.C. Rainville inc.*, pour la phase 1 de la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Garneau;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague – mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du drainage pluvial-sanitaire – appel d'offres 25-2965P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4463 en date du 27 mai 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de la chaufferie et au remplacement du drainage pluvial-sanitaire à l'école Saint Louis-de-Gonzague;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 13 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Groupe M.E.A.S. inc.* au montant de 984 285 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 984 285 \$ plus taxes à *Groupe M.E.A.S. inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du drainage pluvial-sanitaire;

- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – école Marc-Favreau – remplacement de la finition des plafonds et des appareils d'éclairage intérieurs – appel d'offres 25-2966P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4465 en date du 21 mai 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la finition des plafonds et des appareils d'éclairages intérieurs à l'école Marc-Favreau;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les Expertises Argento inc.* au montant de 1 899 812 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 899 812 \$ plus taxes à *Les Expertises Argento inc.*, pour le remplacement de la finition des plafonds et des appareils d'éclairages intérieurs à l'école Marc-Favreau;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – école Saint-Albert-le-Grand, annexe – remplacement du réseau pluvial et sanitaire – appel d'offres 25-2970P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4471 en date du 27 mai 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement du réseau pluvial et sanitaire à l'école Saint-Albert-le-Grand, annexe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe CENTCO inc.* au montant de 278 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 278 000 \$ plus taxes à *Le Groupe CENTCO inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du réseau pluvial et sanitaire à l'école Saint-Albert-le-Grand, annexe;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – réparation de pompes et fournitures de pièces – appel d'offres 15-344P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4479-A en date du 31 mai 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de services pour l'entretien, la réparation des pompes et la fourniture de pièces dans tous les bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *9141-6636 Québec inc. (Pompes François Néron inc.)* au montant de 256 140 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 85 380 \$ plus taxes à 9141-6636 Québec inc. (Pompes François Néron inc.) pour l'entretien, la réparation des pompes et la fourniture de pièces dans tous les bâtiments du CSSDM. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

11. Service des ressources financières – école Atelier – réhabilitation et embellissement de la cour d'école phase 1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4486 en date du 31 mai 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réhabilitation et l'embellissement de la cour à l'école Atelier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Civisol inc.* au montant de 1 295 429,68 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la mesure 50530 – Embellissement des cours d'école – année scolaire 2019-2020, de la sous-mesure 50531 – Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021 et par des fonds amassés par la communauté;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 295 429,68 \$ plus taxes à *Civisol inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation et l'embellissement de la cour à l'école Atelier;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – partenariat *Fusion Jeunesse* et CSSDM – avis d'intention 24-692S – attribution d'un contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4502 en date du 25 mai 2021 de
Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'intention du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de renforcer le soutien aux jeunes des écoles primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT que ces services étaient offerts par l'organisme *Fusion Jeunesse* en partenariat avec le CSSDM depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'exigence de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) de publier un avis d'intention avant d'octroyer un contrat de gré à gré en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 13;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention publié le 28 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune manifestation d'intérêt n'a été transmise au Bureau des approvisionnements avant l'expiration du délai prévu à l'avis d'intention;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Fusion Jeunesse* est le seul fournisseur connu, en mesure de répondre aux besoins du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 500 000 \$ plus taxes à l'organisme *Fusion jeunesse* pour le développement de programmes de soutien à la persévérance scolaire. Ce contrat sera en vigueur pour 24 mois à partir du 1^{er} juillet 2021;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat pour le partenariat entre *Fusion Jeunesse* et le CSSDM;
- 3° d'AUTORISER la publication de ce contrat sur le SEAO par le Bureau des approvisionnements;
- 4° de TRANSMETTRE, par le Bureau des approvisionnements, l'annexe II, pour la reddition de comptes au Secrétariat du Conseil du trésor dans les trente jours.

13. Service des ressources financières – services professionnels de relocation – appel d'offres 24-628P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4508 en date du 26 mai 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat pour les services professionnels en relocation a été attribué le 7 juillet 2021 à *Fleur de Lys Relocation inc.* pour une période d'une année (2020-2021);

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour une première année additionnelle (2021-2022);

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de recrutement international du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat pour les services de relocation d'une valeur annuelle globale de 621 000 \$ plus taxes en honoraires avec la firme *Fleur de Lys relocation inc.* Ce contrat est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat.

14. Service des ressources financières – services d'entretien ménager et désinfection de 50 sites de camps de jour dans les écoles du CSSDM – été 2021 – appel d'offres 15-346P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4519-A en date du 1^{er} juin 2021
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'une seule entreprise spécialisée dans l'entretien ménager et désinfection de 50 sites de camps de jour dans les écoles du CSSDM;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 mai 2021;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues et que seulement quatre soumissions ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Entretien Mana inc.*, au montant de 599 998 \$ plus taxes pour l'ensemble des services requis au contrat;

CONSIDÉRANT la situation de l'urgence sanitaire et la préoccupation du CSSDM pour protéger les enfants, le personnel, les parents et les installations du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que le projet dont fait état le présent rapport sera assumé par le budget d'exploitation dans l'attente de la confirmation du MEQ pour la mesure 30147 – Partage des infrastructures scolaires pour les camps de jour et que, par conséquent, les dépenses budgétées pour ce contrat auront une incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier du présent rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de services de 599 998 \$ plus taxes à *Entretien Mana inc.* pour les services d'entretien ménager et désinfection de 50 sites de camps de jour dans les écoles du CSSDM;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – service d'approvisionnement en gaz naturel – entente 29-066R – adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales

Document déposé : Rapport A-31-4520 en date du 27 mai 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de favoriser l'adhésion à des regroupements d'achats pour les contrats à commande;

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) autorise le CSSDM à joindre le regroupement d'achats dans la mesure où les besoins du CSSDM ne dénaturent pas le contrat en cours pour le service d'approvisionnement en gaz naturel;

CONSIDÉRANT que le formulaire d'ajout pour joindre un contrat en cours conditionnel à l'autorisation du dirigeant du CSSDM a été transmis au CAG;

CONSIDÉRANT que le CAG accepte notre adhésion pour des dépenses annuelles pour l'acquisition de la molécule de gaz naturel et le coût de transport au montant de 2.7 M\$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le CSSDM de se joindre au CAG dans une entente contractuelle déjà établie;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et les articles 96 et 99 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent de se joindre à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ADHÉRER au regroupement d'achats 2020-7517-01 mis sur pied par le CAG pour l'acquisition de la molécule de gaz naturel et le coût de transport, pour un montant approximatif de 2 700 000 \$ plus taxes. Cette entente sera valide pour un (1) an à compter du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 avec une possibilité d'un (1) renouvellement de 12 mois;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du bon de commande au nom du fournisseur *Twin Eagle Resource Management* au montant de 2 700 000 \$ plus taxes;
- 3° de TRANSMETTRE l'annexe II, par le Bureau des approvisionnements, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor dans les trente jours.

16. Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – adhésion au Système d'achats coopératif pour l'année 2022-2023

Document déposé : Rapport A-31-4521 en date du 31 mai 2021
de M. Roger Lalonde et de Mme Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le *Système d'achats coopératif* (SAC) est un regroupement d'achats opéré par le *Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (CGTSM) et constitué sur la base d'une participation volontaire des cinq centres de services scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT l'orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de favoriser la participation à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT que le CSSDM a adhéré à dix ententes du SAC en 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le CSSDM est satisfait du fonctionnement des ententes en cours et de la gestion de celles-ci par le SAC;

CONSIDÉRANT que les dix ententes viendront à échéance dans le courant de l'année et devront faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT que l'entente concernant le mazout a été transférée au Centre d'acquisitions gouvernementales le 1^{er} mars 2021 et que le CSSDM a fait les démarches requises pour rendre son transfert effectif;

CONSIDÉRANT que l'entente concernant les lampes et ballasts fera l'objet d'un appel d'offres par le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'année 2022-2023 et que le CSSDM fera les démarches nécessaires pour le rejoindre au moment requis;

CONSIDÉRANT que le SAC a obtenu l'autorisation du Centre d'acquisitions gouvernementales d'exercer les options de renouvellement pour l'entente qu'il avait conclue pour la fourniture de papier d'impression ainsi que pour celle pour les fournitures de bureau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'organisme public responsable d'une entente pour un regroupement d'achats doit obtenir des engagements des organismes participant à ses ententes identifiant ces organismes ainsi que la valeur de leurs engagements;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1^o d'ADHÉRER, pour l'année 2022-2023, aux ententes suivantes conclues par le CGTSIM dans le cadre du SAC et devant faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres :

PRODUITS	PÉRIODE	MOIS	\$
Papier d'impression	1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023	12	1 000 000 \$
Filtres à air	1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023	12	150 000 \$
Fournitures de bureau	1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023	12	1 500 000 \$
Fournitures d'arts plastiques	1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023	12	500 000 \$
Fournitures de micro-informatique (cartouches)	1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023	12	700 000 \$
Jeux éducatifs et de loisir	1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023	12	990 000 \$
Matériel et équipement de sport	1 ^{er} mars 2022 au 28 février 2023	12	790 000 \$
Uniformes de travail	1 ^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023	12	150 000 \$

17. Service des ressources financières – logiciel de gestion de candidatures – appel d'offres 24-686P – demande d'autorisation

Document déposé : Rapport A-31-4522 en date du 27 mai 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de faire l'acquisition d'un logiciel de gestion des candidatures;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 avril 2021;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et que deux d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions conformes ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du Règlement sur certains contrats de service des organismes publics;

CONSIDÉRANT qu'une seule parmi les deux soumissions conformes analysées par le comité de sélection a atteint le niveau de performance acceptable pour l'ensemble des critères éliminatoires et a atteint la note de passage de 70 points;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des soumissions est basée sur une évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas, conformément aux dispositions de l'annexe 2 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme pour la conclusion d'un contrat dont la durée totale dépasse trois ans conformément aux dispositions de l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* avant la publication de l'appel d'offres a été obtenue;

CONSIDÉRANT que l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme pour l'ouverture de l'enveloppe de prix est requise dans le cas où à la suite d'une évaluation de la qualité, une seule soumission est déclarée acceptable, et ce, conformément aux dispositions de l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'ouverture de l'enveloppe de prix de la seule soumission acceptable reçue dans le cadre de l'appel d'offres 24-686P visant l'acquisition d'un logiciel de gestion des candidatures.

18. Service du secrétariat général – entente de règlement avec le Centre de la petite enfance de la Côte inc., locataire au 5307, chemin de la Côte-des-Neiges (# 115M)

Document déposé : Rapport A-34-3312 en date du 27 mai 2021
de M^e Chloé Normand concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Centre de la Petite Enfance de la Côte inc. (le « CPE »), qui était locataire au 5307, chemin de la Côte-des-Neiges (#115M) a dû être évacué des lieux loués;

CONSIDÉRANT tous les éléments énoncés au rapport confidentiel A-34-3312 qui justifient de conclure un règlement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du CSSDM de régler ce dossier selon les termes de la transaction-quittance confidentielle jointe au rapport confidentiel A-34-3312;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord afin de régler le dossier de la manière énoncée à la transaction-quittance confidentielle jointe au rapport confidentiel A-34-3312;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses du rapport confidentiel A-34-3312 sont absorbées par le budget de fonctionnement du CSSDM, et par conséquent, elles auront une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'indemnité sera appliquée en contrepartie des revenus de location du CPE, tel qu'énoncé au rapport confidentiel A-34-3312;

CONSIDÉRANT l'article 164 b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* au CSSDM qui délègue le pouvoir au comité exécutif d'autoriser une transaction de règlement afin de prévenir litige de plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport confidentiel A-34-3312;
 - 2° de CONCLURE, telle que décrite et jointe au rapport confidentiel A-34-3312, la transaction-quittance confidentielle avec le Centre de la petite enfance de la Côte inc.;
 - 3° de SIGNER la transaction-quittance confidentielle en Annexe;
- et
- 4° de DEMANDER au Service des ressources matérielles et au Service des ressources financières de prévoir les modalités de paiement selon les termes de la transaction-quittance.

19. Documents d'information :

- a) A-33-1739 Service des ressources matérielles – école Bedford – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de l'agrandissement (projet : 091 019 590)
- b) A-33-1740 Service des ressources matérielles – écoles situées au 3641, avenue Prud'homme, 3744, avenue Prud'homme et 6755, 36^e Avenue – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la réhabilitation majeure des écoles (projets : 041 000 280, 242 000 190 et 297 000 600)

20. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT qu'un rapport soumis à la directrice générale par intérim pour décision a été inscrit après la rencontre décisionnelle du 18 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé ce rapport depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :
- a) Service du secrétariat général – entente de règlement avec *Les Constructions Lavacon inc.* dans le cadre de l'appel d'offres n° 25-2528P pour des travaux de reconstruction de l'école Sainte-Catherine de Sienna (projet : 243 017 530)

Document déposé : Rapport A-34-3311 en date du 19 mai 2021
de M^e Jérôme Gariépy concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER, telle que décrit dans le rapport confidentiel n° A-34-3311, l'entente de règlement avec *Les Constructions Lavacon inc.* dans le cadre du projet des travaux de reconstruction de l'école Sainte-Catherine-de-Sienna (projet : 243 017 530);
- 2° de DEMANDER au directeur du Service du secrétariat général de signer tout document permettant de finaliser ledit règlement;
et
- 3° de DEMANDER au Service des ressources matérielles et au Service des ressources financières de prévoir les modalités de paiement selon les termes de l'entente.

21. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 15.

Secrétariat général – 17 juin 2021